



Compte-rendu rencontre DASEN (négociation préalable du 26/08/20)

Administration : M. Roques (IA-DASEN), M. Mach (secrétaire Général), Mme Budon Dubarry (IEN-Adjointe au DASEN).

SNUipp-FSU 82 : Guillaume Mangenot, Sandra Rubio

Le préavis de grève (du 1^{er} au 30 septembre) porte sur les 4 revendications suivantes :

- ① Revalorisation salariale
- ② Conditions de travail (protection des personnels, situation des personnels fragiles, « feuille de route », temps de concertation, pression des IEN...)
- ③ Moyens (carte scolaire, rupture conventionnelle, ineat/exeat, situation du remplacement sur le département)
- ④ Abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique.

① **Nous interrogeons le DASEN sur les primes pour les enseignant.e.s volontaires.** Il reconnaît qu'il est très mal à l'aise sur ce sujet, tout comme le recteur. La prime n'a été attribuée qu'aux collègues ayant travaillé 4 jours pleins (directive nationale) alors même qu'il y avait de nombreux volontaires. Le recteur aurait souhaité élargir la prime, mais celle-ci aurait alors été symbolique. C'est pourquoi l'idée a été abandonnée. Sur le département, 70 à 80 personnes sont concernées et la prime leur a normalement été versée courant août.

Le SNUipp-FSU 82 rappelle que les revendications salariales sont très fortes chez beaucoup de collègues, que nous sommes contre le « mérite » (dont on sait comment cela fonctionne) et que la revendication doit concerner TOU.TE.S les collègues (et pas seulement les débuts de carrière).

Le DASEN répond qu'il n'a pas la main sur ce sujet mais qu'il fera remonter comme nous le lui demandons. **Nous tenons à préciser que tout est question de choix politiques. La suppression de l'ISF a été beaucoup plus rapide que notre revalorisation dont le ministre parle depuis 3 ans déjà.**

Les 400 millions proposés par le ministre ne concernent pas que la revalorisation (il serait prévu une prime d'équipement) et pas tous les personnels.

Le DASEN reconnaît ne pas en savoir davantage quant à une éventuelle prime d'équipement.

② **Nous demandons au DASEN de réfléchir à la mise en place de « feuilles de route » affichables dans le bureau de direction pour indiquer la conduite à tenir dans une multiplicité de cas.** Il y a déjà une directrice d'école testée positive à la COVID et qui ne pourra pas faire la rentrée sur notre département. Il est urgent de connaître la marche à suivre.

Le DASEN reconnaît l'intérêt de notre demande, veut y travailler en Conseil d'IEN mais préfère s'assurer auparavant qu'il n'existe pas déjà de procédure académique.

Nous réclamons des précisions concernant les personnels fragiles. On nous répond que selon un décret paru fin mai, 11 pathologies permettent la reconnaissance de personnel à risque. Qu'on fournira aux collègues concerné.e.s des masques de type II (à ne pas confondre avec les FFP2). Pour cela, il faut une prescription médicale. Pour l'instant, pas de consigne pour les personnels vivant avec avec une personne à risque. Au moment où l'on parle, ces personnels doivent reprendre.

Qu'en est-il des remplaçant.e.s et plus généralement les itinérant.e.s ? Nous pensons que les BD vont devoir remplacer des collègues testé.e.s positifs/ves et qu'une attention particulière devra leur être accordée (notamment en terme d'équipement). Acquiescement du DASEN mais pas de précision supplémentaire.

Nous demandons du temps de concertation afin de mieux coordonner notamment les temps scolaires et péri-scolaires. L'IEN-A précise que nous sommes tou.te.s dans l'attente du protocole et que les collectivités locales vont s'y conformer.

Nous tenons à rajouter qu'il y a eu deux mois pour mieux anticiper cette rentrée mais que rien n'a été fait. Pas même équiper les écoles en sanitaires provisoires.

Nous proposons que ce temps de concertation soit pris sur des animations pédagogiques et utilisé en septembre. Le DASEN refuse au prétexte que la formation est importante (apparemment plus que la concertation).

Nous interrogeons le DASEN sur la fourniture de masques au personnel (y compris les AESH). Nous allons avoir des masques lavables (certainement du type 5 lavages) et l'approvisionnement serait prévu jusqu'aux vacances d'automne.

Nous avons demandé à ce que les collègues ne subissent pas de pressions de la part des IEN quant à l'organisation de la rentrée. La démocratie scolaire doit fonctionner à plein, restaurons la place des conseils des maîtres et d'école. Le DASEN ne réagit pas à ces propos.

③ **Pouvons-nous escompter avoir une dotation supplémentaire compte tenu de la situation tendue que nous connaissons sur notre département ?** Car contrairement aux autres années nous n'avons pas d'enseignant.e.s surnuméraires. Le DASEN nous répond que ce n'est pas à l'ordre du jour (ben tiens).

Le SNUipp-FSU82 demande des informations sur les ajustements de rentrée.

Le DASEN nous confirme que sauf chute conséquente des effectifs, il n'y aurait pas de fermeture. Le problème est que certaines écoles de Montauban sont très en-deça de leurs prévisions. La ville pourrait donc connaître une fermeture. S'il y avait des besoins en ouverture, ils seraient pris sur les brigades. Il affirme par contre sa volonté de ne pas toucher aux RASED.

Nous l'interrogeons sur les demandes de rupture conventionnelle pour lesquelles les collègues n'ont pas de réponse. L'administration est dans l'attente d'une ligne budgétaire. Ils ne sont pas en capacité de verser l'indemnité sans cela (pourrait être fait dans la quinzaine).

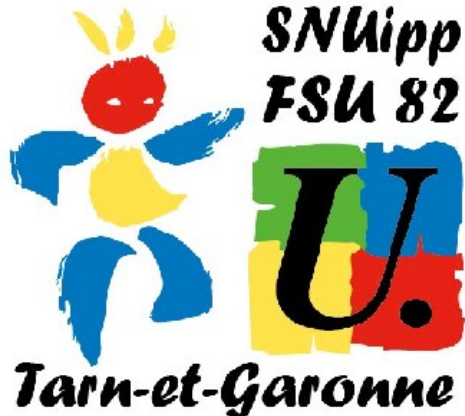
Où en sommes-nous des ineat/exeat ? Moins de 5 ineat/exeat compensés.

④ **Nous parlons de loi scélérate dont les collègues comprennent enfin les effets néfastes (fin des CAPD promotion et mouvement).** Nous déplorons non seulement la loi mais aussi l'état d'esprit qu'elle a instauré dans quelques DSDEN où certain.e.s administratifs/ives apprécient « d'écarter » les syndicats. Le secrétaire général s'inscrit en faux, toutefois nous maintenons nos propos.

Nous demandons à avoir des éclaircissements concernant le poste d'ERUN Valence d'Agen qui a été attribué sans appel à candidature (elle est pratique cette loi, elle permet tout et n'importe quoi, et surtout, de s'asseoir sur la transparence et surtout l'équité). On nous répond que c'est parce que l'affectation est à titre provisoire mais nous faisons valoir que cela importe peu, que même dans ce cas il doit y avoir un appel à candidature.

Nous demandons à avoir la liste des retraité.e.s ainsi que celle des personnels avec leur affectation, ne serait-ce que pour pouvoir assurer convenablement la diffusion de notre communication syndicale.


La réponse est risible : le secrétaire général va se renseigner (car tous les échanges d'informations nécessitent de questionner le ministère) !



**SNUipp
FSU 82**

Tarn-et-Garonne

✉	23 Grand'Rue Sapiac
	82000 Montauban
☎	05-63-03-57-81
📱	06-82-30-11-88
@	snu82@snuipp.fr
	http://82.snuipp.fr



82
Tarn
et
Garonne

FACEBOOK SNUipp-FSU 82